

Publié sur Site officiel de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) - Oise < Picardie (<https://www.deuxvallees.fr>)

[Accueil](#) > [Services aux habitants](#) > [Habitat](#) > Qu'est-ce que le PLH

Qu'est-ce que le PLH ^[1]



[1]

Les élus de la communauté de communes ont décidé d'élaborer un programme local de l'habitat (PLH). Il s'agit d'un outil de programmation qui définit, pour une durée d'au moins six ans, les principes et les objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale.

Les élus de la communauté de communes ont décidé d'élaborer un programme local de l'habitat (PLH).

Il s'agit d'un outil de programmation qui définit, pour une durée d'au moins six ans, les principes et les objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale.

Le PLH a été approuvé le 23 juin 2011 par les élus des 16 communes. Le PLH est un document composé d'un [diagnostic](#) ^[2] (2.9 Mo) , d'un [document d'orientation](#) ^[3] (300 Ko), d'un [programme d'action](#) ^[4] (500 Ko) et d'un [programme territorialisé](#) ^[5] (7 Mo) . (Documents téléchargeables - cliquez sur le lien)

Les enjeux mis en évidence sont :

- > Maîtriser le développement de l'urbanisation
- > Assurer un développement équilibré de l'offre de logement
- > Diversifier l'offre de logement pour répondre au mieux aux besoins des ménages et favoriser les parcours résidentiel
- > Assurer la qualité de l'offre de logement

A partir de ces enjeux, un programme d'action a été défini autour de 3 axes :

- > Accompagner la relance de la construction et maîtriser le développement de l'urbanisation
- > Adapter l'offre de logement et assurer le droit au logement pour tous
- > Promouvoir un habitat de qualité

Bilan et perspectives de construction [6]



[6]

262 logements construits entre 2011 et 2014, plus de 600 attendus d'ici 2022

262 logements ont été construits entre 2011 et 2014. Avec un rythme de construction de 66 logements par an, les objectifs du PLH fixés à 1250 logements ne seront pas atteints.

Toutefois, plusieurs lotissements sont en cours de réalisation et d'autres sont à l'étude :

- Cambronne-Lès-Ribécourt (23 logements)
- Longueil-Annel (87 logements)
- Machemont (27 logements)
- Mélicocq (47 logements)
- Pimprez (42 logements)
- Ribécourt-Dreslincourt (412 logements)

URL source: <https://www.deuxvallees.fr/services-aux-habitants/habitat/quest-ce-que-le-plh>

Liens

[1] <https://www.deuxvallees.fr/services-aux-habitants/habitat/quest-ce-que-le-plh>

[2] https://www.deuxvallees.fr/sites/default/files/pdf/axe-2/1_plh-rapport_diagnostic.pdf

[3] https://www.deuxvallees.fr/sites/default/files/pdf/axe-2/2_plh-doc_orientations.pdf

[4] https://www.deuxvallees.fr/sites/default/files/pdf/axe-2/3_programme_plh_cc2v.2011.pdf

[5] https://www.deuxvallees.fr/sites/default/files/pdf/axe-2/4_annexe_territorialisation_programme_action.pdf

[6] <https://www.deuxvallees.fr/bilan-et-perspectives-de-construction>